

“(i) from an order that stays proceedings on an information or dismisses an information, or”

and renumber the subsequent clauses accordingly.

Clause 182

Strike out lines 34 to 40 inclusive, on page 131, and lines 1 to 3 inclusive, on page 132, and substitute the following therefor:

“770, “appeal court” means, in any province the superior court of criminal jurisdiction for the province.”

Clause 194

Strike out lines 30 to 37 inclusive, on page 147.

Clause 197

Strike out lines 19 to 25 inclusive, on page 149.

Clause 208

In the French version only, strike out line 23, on page 153, and substitute the following therefor:

“présente loi, continue de s'appliquer aux poursuites”

Clause 212

In the French version only, strike out lines 15 to 19 inclusive, on page 154, and substitute the following therefor:

“au paragraphe 238(1), le sous-alinéa 241(1)c)(i) et la disposition 241(1)g)(iii)(A) du Code criminel dans leur version édictée par l'article 35 de la présente loi entrent en vigueur à la date ou aux dates fixées”.

Your Committee has ordered a reprint of Bill C-18, as amended, for the use of the House of Commons at the report stage.

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issues Nos. 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 19, 20, 21, 23, 24 and 25 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président

BLAINE A. THACKER

Chairman

«(i) d'une ordonnance arrêtant les procédures sur une dénonciation ou rejetant une dénonciation, ou»

et rénuméroté en conséquence les articles qui suivent.

Article 182

Retrancher les lignes 34 à 41 inclusivement, à la page 131, et les lignes 1 et 2, à la page 132, et les remplacer par ce qui suit:

«à 770, «cour d'appel» désigne, dans une province, la cour supérieure de juridiction criminelle pour la province.»

Article 194

Retrancher les lignes 29 à 37 inclusivement, à la page 147.

Article 197

Retrancher les lignes 17 à 25 inclusivement, à la page 149.

Article 208

Dans la version française seulement, retrancher la ligne 23, à la page 153, et la remplacer par ce qui suit:

«présente loi, continue de s'appliquer aux poursuites»

Article 212

Dans la version française seulement, retrancher les lignes 15 à 19 inclusivement, à la page 154, et les remplacer par ce qui suit:

«au paragraphe 238(1), le sous-alinéa 241(1)c)(i) et la disposition 241(1)g)(iii)(A) du Code criminel dans leur version édictée par l'article 35 de la présente loi entrent en vigueur à la date ou aux dates fixées.»

Votre Comité a ordonné la réimpression du projet de loi C-18, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes à l'étape du rapport.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages relatifs à ce projet de loi (*fascicules nos 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 19, 20, 21, 23, 24 et 25 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,